OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 janvier 2024
Délibération N°	04
Date de la convocation	19 janvier 2024
Objet	1.1.1 Meze – 3302-3303 – Réhabilitation de 111 logements collectifs – Résidence Frédéric Mistral

L'an deux mille vingt-quatre le trente janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Alain COMBES (démission)
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme PESTEIL)
Augustin CHOMEL (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

*****

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-04b-DE-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Logement Hérault

Délibération N° 04

Objet : 1.1.1 –MEZE – 3302-3303 - réhabilitation de 111 logements collectifs – résidence Frédéric Mistral

Le 30 janvier 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu le projet de réhabilitation de 111 logements collectifs de la résidence Frédéric Mistral dont les deux programmes ci-après sont concernés :

- 3302 – année de mise en service : 1972
  51 logements collectifs impasse du couchant (esc.13.14.15.16) et rue Calendal (esc. 17).
- 3303 – année de mise en service : 1977
  60 logements collectifs – Chemin des Montarels (esc 18 et 19)

Considérant le Plan Stratégique de Patrimoine et considérant les objectifs de l'opération :

- Le premier étant la remise en état, la mise aux normes, la mise en sécurité des équipements et le changement des installations vétustes.
- Le second étant de réaliser une rénovation énergétique globale pour satisfaire aux nouvelles exigences règlementaires de rénovation (objectif minimal attendu : atteinte du Label BBC rénovation suivant l'arrêté du 3 octobre 2023).
- Le troisième étant de permettre une amélioration de l'usage, une revalorisation et une meilleure attractivité de ces deux codes programmes immobiliers.

Considérant les résultats de l'ensemble des diagnostics et des études préliminaires indispensables à la planification et à la mise en œuvre du projet de réhabilitation.

Considérant les conclusions du comité d'engagement du 18 décembre 2023 constitué du Directeur Général des membres habilités d'Hérault Logement (document annexé).

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

CA du 30/01/2024
DEV & MOA – SE/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-04b-DE-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

GP

P-47

ARTICLE 1 :
D'ouvrir comptablement et opérationnellement la réhabilitation de 111 logements collectifs sur la résidence Frédéric Mistral, identifiée par les numéros d'opération 3302-3303 pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 6 438 000 € TTC + 3% en cohérence avec les conclusions du comité d'engagement (enveloppe comprenant : diagnostics, travaux et prestations intellectuelles).

ARTICLE 2 :
D'autoriser le Directeur Général à lancer les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les procédures de marchés de travaux associés à cette réhabilitation,
D'autoriser les emprunts et demandes de garanties,
De signer les contrats de prêt conformément au financement du logement social

ARTICLE 3 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-04b-DE-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024